

# **RAPPORT DU MAIRE Juin 2022**

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

Le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 de la Municipalité de la paroisse de St-Célestin a été déposé à la séance du Conseil tenue le 6 juin 2022. Ces états financiers ont été audités par le Groupe RDL Victoriaville sencl. Le rapport de l'auditeur indépendant concernant la situation financière de la Municipalité ne contient aucune réserve et indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## **Résultats financiers au 31 décembre 2021**

### **Activités financières de fonctionnement (budget d'opération) :**

Le rapport financier de la Municipalité de la paroisse de St-Célestin pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 présente un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 337 418 \$.

L'état des résultats présente des revenus de fonctionnement de 1 292 843 \$, des charges de 1 136 055 \$ et des éléments de conciliation à des fins fiscales de 216 090 \$ ce qui expliquent ce résultat.

Le budget de la Municipalité pour l'exercice 2021 était de 1 145 046 \$. Le rôle d'évaluation imposable de la Municipalité s'établissait à 124 924 600.

### **Excédent de fonctionnement accumulé au 31 décembre 2021**

L'excédent de fonctionnement accumulé non affecté s'établit à 1 593 622 \$ au 31 décembre 2021.

### **Les indications préliminaires des états financiers de l'exercice en cours :**

La municipalité a adopté un budget pour l'exercice 2022 de 1 172 021.40 \$

### **Selon les exigences du Code municipal, article 961.4 (2), voici la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant pour une dépense totale de plus de 25 000\$ :**

(1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021)  
(Voir tableau page suivante)

<u>Entrepreneur / Fournisseur</u>	<u>Description du contrat</u>	<u>Total</u>
Excavations Tourigny inc.	Glissement terrain, Rg Saint-Michel	48 409.92 \$
Groupe 132 inc.	Pavage sur les chemins	54 587.55 \$
Les Entreprises M. Bourque inc.	Déneigement des chemins d'hiver 2021-2022, nettoyage de fossé – ponceau, barrage de castor et signalisation, creusé fossé.	146 047.09\$
Ministre des finances	Sureté du Québec 2021	89 829.00 \$
Ministre du revenu du Qc	Impôt, F.S.S., CNESST, RQAP, RRQ	31 978.61 \$
M.R.C. Nicolet-Yamaska	Quote part MRC, frais d'administration pour vente pour taxes et pour droit de mutation	70 975.15 \$
O.T.J. Saint-Célestin	Subvention loisirs, location salle bibliothèque, aide financière MAMH	64 392.00 \$
RIGIDBNY	Transport et collecte pour ordures et recyclages, achat bac bleu et noir	46 379.80 \$
Village de St-Célestin	Frais commun Bibliothèque, taxes municipales, ameublement bureau et tarification aqueduc 2021	41 130.53 \$

### **Rémunération des élus pour l'année 2022 :**

La rémunération des membres du conseil municipal est la suivante :

Le maire reçoit une rémunération de 5 261 \$ à laquelle s'ajoute une allocation non imposable de 2 630.50 \$.

Les conseillers reçoivent une rémunération de 1 754 \$ à laquelle s'ajoute une allocation non imposable de 877 \$.

### **Conclusion**

Nous comptons fixer pour 2022 les priorités suivantes :

- Poursuivre notre programme d'entretien et d'amélioration du réseau routier

Au nom de vos élus du Conseil municipal,

Conseillère # 1 : Sandra St-Amour

Conseiller # 2 : Jocelyn Proulx

Conseillère # 3 : Mireille Lemay

Conseiller # 4: Mathieu B. Filion

Conseiller # 5 : Tommy Richard

Conseiller # 6 : François Chabot

---

M. Marco Boucher

Maire

Municipalité paroisse St-Célestin